Image not found or type unknown

Modification division copropriété

Par **smet laurent**, le **15/03/2017** à **20:52**

Bonjour ,

Suite a une succession ma soeur et moi avons divisé une maison (1 appartement en bas et 1 en haut) en 2 lots ainsi que le jardin , le tout en copropriété , avec signature définitive chez le notaire .
quelques mois plus tard nous avons modifié la division du jardin par un professionnel mais pas de signature définitive auprés du notaire .
Aujourd hui ma soeur a t elle le droit de vendre son bien (lot du bas) sans tenir compte de la deuxieme division du jardin étant donné quelle n a pas été signée définiytivement auprés du notaire et peut elle vendre également sans mon accord ?

Merci infiniment pour votre réponse

Cordialement

Laurent

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés